la révolution de 1830, Jacotot revint en France; il sejourna quelques années à Valenciennes, près de la famille de sa femme, puis, en 1833, s'installa à Paris, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont: Enseignement universet: langue maternelle, langue étrangère, masique, dessin, peinture, mathématiques: Droit et philosophie panécastiques (1818-1857). Pres que tous ces ouvrages publiés à Louvain, sauf le dernier paru à Paris, ont eu plusieurs éditions et ont été traduits en différentes langues. Ses Mélanges posthumes furent édités à Paris en 1841. L'étude et la critique de sa méthode d'ens ignement ont donné lieu à un grand nombre de publications. la révolution de 1830, Jacotot revint en France:

JACQUELOT. - Voy. CHANTEMERLE (DE).

JACQUEMARD (CLAUDE), député en 1789, né à Vaucouleurs (Meuse) le 1er avril 1739, mort au château de Schwannau (Bavière) le 5 janvier 1796, fit ses études a Paris, où il devint professeur de philosophie, alla ensuite au collège de la Flèche enseigner les mathématiques, et, en 1753, fut nommé par M. de Lorry au riche prieuré de Brissarthe Maine-et-Loire). C'est en cette qualité qu'il fut élu député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, le 27 mars 1789. Admis à sièger en remplacement de M. Chatizel démissionnaire, le 19 avril 1790, au moment où it venait de publier: Adresse sans fadeur à l'Assemblée nationale, il vota pour l'augmentation du traitement des curés de campagne (juin 1790), en disant que « le bonheur pour le prêtre n'est pas possible sans les faveurs de la fortune », combattit la réunion du contat Venaissin à la France et la constitution civile du clergé. Ayant refusé de prêter le serment civique, il passa en Allemagne où il mourut, directeur d'un journal littéraire assez estimé. Un biographe lui attribue une pièce licencieuse intitulée: Bouquet à Lucrèce.

intitulée: Bouquet à Lucrèce.

JACQUEMART (Eugène-Alpred), député depuis 1835, né à la Neuville-aux-Tourneurs (Ardennes) le 3 octobre 1836, fit ses études à Paris et se consacra à l'enseignement scientique. Professeur à Paris, il fit de nombreuses conférences scientifiques dans la capitale et dans son département d'origine, prit part à la propagande républicaine contre le plébiciste (1870), et s'engagea au moment de la guerre dans es volontaires de Schœlcher. Lié avec les républicains dont il avait soutenu les caudidatures à l'aris à la fin de l'Empire, notamment comme membre du comité Ferry (1869), et nommé depuis 1878 inspecteur de l'euseignement primaire, il se présenta à la députation le 22 août 1880, comme candidat républicain dans l'arrondissement de Mézières, à l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Gailly, nommé sénateur; il échoua avec 5,103 voix et se désista, au second tour, en faveur de M. Corneau, qui fut élu. Il fut plus heureux aux élections générales d'octobre 1885; porté sur la liste radicale des Ardennes, il fut élu au second tour (18 octobre), le 4° sur 5, par 41,741 voix sur 76,120 votants et 87.811 inserite. Il se fit inscrire à la radicale des Ardennes, il fut élû au second tour (18 octobre), le 4° surs, par 41,741 voix sur 76,120 votants et 87,811 inscrits. Il se fit inscrire à la gauche radicale, dont il devint secrétaire, questionna (juin 1887) le ministre de l'Instruction publique et des Cultes sur la présence dans les départements frontières d'un certain nombre de prêtres étrangers à qui les évêques confiaient le service des paroisses, et, lors de l'incident Béral (V. ce nom), déposa (5 novembre 1889) une proposition pour exiger du gouvernement la publication à l'Officiel de l'état des pensions

civiles supérieures à 3,000 francs. Cette motion fut renvoyée à une commission. M. Jacquemart a voté le plus souvent avec l'extrême-gauche, notamment pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé en dernier lieu contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les pour-suites contre trois députés membres de la l'igue des patriotes, contre le projet de loi Lisoonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Jacquemart est gendre de M. Boysset, député de Saône-et-Loire. Officier de l'Instruction publique. On a d'e lui un certain nombre de traités scientifiques, et notamment la partie traitant de la chimie dans le Dictionnaire pédagogique paru chez Hachette.

JACQUEMINOT (JEAN-IGNACE-JACQUES), COMTE DE HAM, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur, né à Naives (Meuse) le 14 janvier 1754, mort à Paris le 13 juin 1813, avocat dans sa ville natale, alla s'établir à Nancy au moment de la Révolution. Bien que fort ardent à dérendre les idées nouvelles, il prit en main la cause du général Malseigne envoyé à Nancy pour réprimer la révolte militaire et que les soldats voulaient massacrer. Après la Terreur, au cours de laquelle il fut inquiété, il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Meurthe au Conseil des Cinq-Cents, par 173 voix sur 188 votants. Il se déclara partisan du Directoire, approuva le 18 fructidor et les mesures contre la fiberté de la presse, et se rallia avec non moins d'empressement au 18 brumaire; il fit partie, le 19, de la Commission intermédiaire des Cinq-Cents, et, le 4 nivôse suivant, dévint membre du Sénat conservateur. Il obtint en 1807 la sénatorie du département du Nord. Membre de la Légion d'honneur du 9 vendémiaire an XII, commandeur du 25 prairial, il fut créé par l'empereur comte de Ham le 26 avril 1808. A sa mort, Napoléon le fit inhumer au Panthéon.

Napoléon le fit inhumer au Panthéon.

JACQUEMINOT (JEAN-FRANÇOIS), VICOMTE DE HAM, député de 1826 à 1848 et pair de France, né à Nancy (Menrthe) le 23 mai 1787, mort à Meudon (Seine-et-Oise) le 3 mars 1865, fils du précèdent et de « dame Marie-Claire Dumaire, son épouse », entra à l'Ecole militaire en 1803. Sorti sous-lieutenant de dragons, il se distingua à Austerlitz, fut fait chevalier de la Légion d'honneur à léna, et passa capitaine à l'état-major d'Oudinot, dont il devint bientôt l'aide-de-camp; colonel, blessé à Essling, il assista à la bataille de Wagram, fit la campagne de Russie, couvrit héro'quement le passage de la Bérézina, et, après Bautzen, fut nommé officier de la Légion d'honneur. La première Restauration le mit en non-activité. Mais, au retour de l'île d'Elbe, il reçut le commandement d'un régiment de lanciers qui chargea plusieurs fois aux Quatre-Bras. Après Waterloo, il dut reconduire la brigade Wathier à Murat, et brisa son épée pour ne pas assister au licenciement de l'armée. Enfermé pendant un mois à l'Abbaye, en compagnie de Dronot, de Belliard et du colonel Moncey, il se retira ensuite à Bar-le-Duc, où il fonda une filature, dans laquelle il plaça de vieux soldats de la République et de l'Empire. Elu, le 21 août 1828, au collège de département, député des Vosges, par 159 voix (262 votants, 303 inscrits), il vota l'adresse des 221, fut réélu, le 23 juin 1830, par 159 voix (264 votants), demanda le renvoi des gardes-suisses,

et devint secrétaire de la Chambre. Aux journées de juillet, il combina avec le général Pajol l'expédition de Rambouillet qui força Charles X à quitter la France. Partisan de la nouvelle monarchie, il fut nommé, après la retraite de La Fayette, maréchal-de-camp et chef d'état-major de la garde nationale parisienne. Successivement élu député : dans le 1et collège des Vosges, le 5 juillet 1831, avec 91 voix (155 votants, 183 inscrits); le 21 juin 1834, dans le 1et arrondissement de l'aris, par 587 voix (83 votants, 1220 inscrits), contre 188 à M. Dupont de l'Eure ; le 4 novembre 1837, par 673 voix (1,074 votants, 1,410 inscrits), contre 188 à M. Dupont de l'Eure; le 4 novembre 1837, par 689 voix (1,233 votants); le 9 juillet 1842, par 689 voix (1,233 votants); contre 438 à M. Odilon Barrot, il appuya la proposition de Tracy et la loi sur la garde nationale (1836), deviut vice-président de la Chambre, défendit la politique ministérielle, combatiti la coalition et refusa de soutenir le cabinet Thiers du 1er mars 1840 sur la question d'Orient. Maréchal-decamp du 2 mars 1831, chef d'état-major de la garde nationale de Paris, lieutenant-général du 24 août 1837, il devint, en 1842, à la retraite du maréchal Gérard, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, grand-croix de la Légion d'honneur le 1er janvier 1845, enfin pair de France le 27 iuin 1846. C'est lui qui fit voter la loi qui rendit l'uniforme obligatoire pour tous les gardes nationaux. Lors des évènements de février 1848, il ne sut point tirer parti des gardes nationaux qui, mécontents, empécherent l'action des troupes de ligue. Son hôtel fut jillé et une quantité considérable de bons du Trèsor lui appartenant dispanut. Mis à la retraite en avril 1848, il fut rétabli, l'année suivante, dans ses droits par un décret de l'Assemblée tégislative: mais, fidèle à la monarchie declue, il resta éloigne des affaires publiques. L'Empire l'avait créé baron, et Louis-Philippe vicomte.

JACQUEMINOT (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS), COMTE DE HAM, pair de France, né à Nancy (Meurthe) le 3 octobre 1781, mort à la Poterie (Loiret) le 10 juin 1861, frère du précédent, entra en 1799 dans l'administration militaire comme diève commissaire des guerres, fit les campagnes d'Italie en 1799, d'Allemagne en 1805, 1896 et 1809, de Russie en 1812, de France en 1814. et devintordonnateur des guerres. Intendant militaire lors de la réorganisation de 1817, grandofficier de la Légion d'honneur, conseiller d'Etat en service ordinaire, il fut mis à la retraite, le 26 juin 1831, comme intendant, et resta néanmons attaché à la garde nationale de Paris jusqu'en 1842. Nommé pair de France le 7 novembre 1832, il prit part aux discussions sur les majorats, sur la Légion d'honneur, sur l'organisation du service de l'état-major et sur le recrutement de l'armée. A la révolution de février, il fut relevé de ses fonctions de conseiller d'Etat, et rentra dans la vie privée.

JACQUEMONT (FRÉDÉRIC-FRANÇOIS-VENCESLAS), membre du Tribunat, né à Hesdin (Pasde-Calais) le 28 septembre 1757, mort à Paris le 9 novembre 1836, s'appelait avant la Révolution JACQUEMONT DE MORRAU; il renouça à la seconde partie de son nom après la nuit du 4 août. Le 4 nivôse an VIII, à la création du Tribunat, il fut nommé par le premier consul membre de cette assemblée, où il prit la parole dans plusieurs discussions. A la suppression du Tribuse

nat, il devint directeur général de l'Instruction publique, qui était alors un service dépendant du ministère de l'Intérieur. Mais son nom ayant figuré sur la liste des membres du gonvernement provisoire préparé par le général Malet, il fut exilé par ordre de l'empereur après l'échec de la conspiration. Le retour des Bourbons lui permit de rentrer en France. Membre de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes, il se tint désormais à l'écart de la politique jusqu'à sa mort. Son petit-fils est aujourd'hui sous-préfet de Semur.

ACQUES (Renr), représentant en 1871, dé-JACQUES (Rewr), représentant en 1871, de-puté de 1876 à 1882, membre du Sénat, né à Breteuil (Oise) le 17 janvier 1817, s'inscrivit, ses études de droit terminées, au barreau d'Oran, où il se fit une situation assez importante. Ré-publicain, il fut candidat pour la première fois dans le département d'Oran, le 17 février 1871, aux élections pour l'Assemblée nationale, et i échoua avec 2.175 voix (10,167 inscrits). La dé-mission de M. Andrieu et l'option de Gam-betta pour un autre collège, en détermitant mission de M. Andreil et l'opton de Cambetta pour un autre collège, en déterminant deux vacances dans la représentation algérienne, fournirent à M. Jacques une occasion nouvelle dont il profita pour se faire élire, le 12 juillet de la même année, le 2° et dernier, avec 2.288 voix sur 7,193 votants et 10,960 inscrits. L'élection for aventies par la majorité de l'acceptance de la profit de l'acceptance de la profit de l'acceptance de la profit de l'acceptance 12 juillet de la même année, le 2° et dernier, avec 2.288 voix sur 7,193 votants et 10,960 inscrits. L'élection fut annulée par la majorité de l'assemblée pour cause d'irrégularités dans le recensement des votes. M. Jacques, obligé de solliciter la confirmation de son mandat, l'obtint définitivement le 7 janvier 1872. Membre du groupe de l'Union républicaine, il se prononça: pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la démission de Thiers au 24 mai, pour la dissolution, contre le septennat, contre l'état de siège. contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble de la Constitution. Après avoir refusé la candidature au Sénat, il revint à la Chambre, élu, le 20 févrie: 1876. député d'Oran, par 5,638 voix (6,245 votants, 11,147 inscrits), contre 184 voix à M. Debrousse. Il prit place à gauche et fit partie de la commission du budget. Adversaire du gouvernement du Seize-Mai, il vota avec les 363, et fut réélu sans concurrent, le 14 octobre 1877, par 7,772 voix (8,212 votants, 13,324 inscrits). Dès lors, M. Jacques s'associa aux principaux votes de la majorité opportuniste: pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. En juin 1881, il parla sur l'insurrection du Sud-Oranais, attaqua le gouverneur général de la colonie, M. Albert Grevy, et dit « qu'il fallait débarrasser l'Algéparla sur l'insurrection du Sud-Oranais, attaqua le gouverneur général de la colonie, M. Albert Grévy, et dit « qu'il fallait débarrasser l'Algè-rie d'un homme qui avait à tout jamais perdu sa confiance ». Les élections générales du 21 août 1881 le renvoyèrent à la Chambre comme dé-puté de la 2° circonscription d'Oran, avec 3,281 voix (5,249 votants, 8,904 inscrits). Il prêta son concours aux débuts du ministère Gambetts, et quitta, le 8 janvier 1882, le Palais-Bourbon pour le Luxembourg. Elu sénateur d'Oran par l'évoix (76 votants), M. Jacques suivit la même ligne politique que précédemment, et intervint plusieurs fois dans les débats spéciaux intéres-sant la colonie. Il vota: pour la réforme du plusieurs fois dans les debats speciaux interes-sant la colonie. Il vota: pour la réforme du personnel judiciaire, pour les crédits de l'expé-dition du Tonkin, pour le divorce, pour l'ex-pulsion des princes, pour la nouvelle loi mil-taire et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la

3.0

liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

JACQUES-PALOTTE (JEAN-AUGUSTIN), député de 1846 à 1848, né à Poilly (Yonne) le 20 mars 1801, mort le 3 avril 1884, étudia le droit, puis débuta dans la magistrature (1828) comme procureur du roi à Tonnerre. De douloureux événements domestiques le mirent dans la nécessité de quitter cette carrière pour eutre dans l'industrie métallurgique. Propriétaire et maître de forges à Serrigny (Yonne), il fut nommé en 1834 conseiller général du département. Après une première tellative infructueuse, le 9 juillet 1842, comme candidat à la députation dans le 5° collège de l'Yonne (Tonnerre), où il obtint 85 voix contre 157 à M. Baumes, député sortant, réélu, M. Jacques-Palotte fut plus heureux le 1° août 1846, dans la même circonscription, dont il devint député par 145 voix (270 votants, 305 inscrits), contre 123 au député sortant. Il vota avec le tiers parti, observa, durant la session de 1847, une attitude intermédiaire entre la majorité et l'opposition, et se rapprocha du pouvoir à la veille des événements de février 1848, qui le reudirent à la vie privée.

JACQUES-PALOTTE (EMILE-CHARLES-AUGUSTE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, senateur de 1876 à 1884, fils du précédent, né à Tonnerre (Yonne) le 28 août 1830, mort le 20 juillet 1885, fut élève de l'Ecole centrale, en sortit ingénieur civil, et dirigea les forges de Commentry, puis la Société des houillères d'Alun (Creuse). Porté sur une liste républicaine modérée dans la Creuse aux élections du 8 février 1871, M. Jacques-Palotte fut élu représentant de ce département, le 5e et dernier, par 26,599 voix (50,111 votants, 80,083 inscrits). Inscrit aux groupes du centre gauche et de la gauche républicaine, il soutint la politique de Thiers, vota pour la paix, contre lepouvoir constituant, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septemant, l'état des siège, la loi des maires, etc.; pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de la Creuse par les républicains, avec 194 voix (328 votants). Il prit place à gauche, vota avec la minorité contre la demande de dissolution de la Chambre présentée par M. de Broglie, soutint le ministère Dufaure, se prononça pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. S'étant trouvé compromis dans de fâcheuses entreprises financières, il fut obligé de donner sa démission de sénateur (3 avril 1884).

JACQUIER (LOUIS-MICHEL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Villeraure (Vaucluse) le 28 mars 1741, mort à une date inconnue, houme de loi dans son pays natal, fut élu, le 23 vendémiaire au IV, député de Vaucluse au Conseil des Cinq-Cents, par 99 voix (186 votants). Il en sortit en l'an VII, sans s'être recommandé à l'attention par aucun acte imports.

JACQUIER (JEAN-LOUIS), député de 1885 à 1889, né à Belfort (Haut-Rhin) le 26 octobre 1835, fut appelé au service militaire par la conscription en 1856, fit la campagne d'Italie, et, après, sa libération, entra dans les ateliers de construction de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée établis à Lyon et à Oullins. En même temps, il s'essayait au journalisme politique dans les feuilles de

l'opposition. Il fut un des organisateurs de la manifestation contre l'Empire qui eut lien, le 24 février 1870, à l'Alcazar de Lyon, et il prit une part active au mouvement démocratique. Pendant la guerre de 1870-71, il fut capitaine de la garde nationale lyonnaise. Conseiller municipal de Sainte-Foy-lez-Lyon dès cette époque, il devint adjoint, puis maire de cette commune, et plus tard conseiller municipal de la Mulatière. Sous l'administration du préfet Ducros (1874: M. Jacquier dut quitter Lyon pendant deux aus. A son retour, il fit partie de comité central qui tenait ses séances rue Grolèe, et patronna en cette qualité diverses can-didatures radicales. Converti à l'opportunisme, M. Jacquier fut inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste du « Comité central », et devint député ul Rhône, le 11° et dernier, par 85,988 voix sur 136,430 votants et 178,887 inscrits. Il vota avec la majorité de la Chambre, pour l'expulsion des princes, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

JACQUIER DE TERREBASSE (PIERRE-LOUIS-ÉLISABETH-ALFRED), député de 1834 à 1842, né à Lyon (Rhône) le 16 décembre 1801, mort au château de Terrebasse (Isère) le 18 décembre 1871, propriétaire, maire de Villesous-Anjou (Isère), membre du conseil d'arrondissement de Vienne, fut successivement élu député par le 4º collège de l'Isère (Vienne) : le 21 juin 1834, avec 109 voix (153 votants, 322 inscrits); le 4 novembre 1837, avec 164 voix (271 votants, 361 inscrits); le 2 mars 1839, avec 171 voix (264 votants, 372 inscrits). Il échoua le 9 juillet 1842, avec 93 voix coutre 176 à l'élu, M. Bert. Il avait fait partie de la majorité ministérielle, et s'occupait aussi de littérature.

JACQUIER-ROSÉE (ANTOINE-LAURENT DE), député au Corps législatif de l'an XI à 1808, né à Anthée (Belgique) le 24 mars 1747, mort au château d'Anthée le 30 septembre 1826, « fils de très noble, très illustre ettrès généreux seigneur Messire Laurent-Pierre-Antoine-Joseph, baron de Jacquier-Rosée, seigneur de Fontaine, du ban d'Anthée, Flavian, Goesnée, Dave, Rosée et autres lieux, pair de Hierge, et de dame Louise-Françoise de Pinterville de Moncetz, » était maître de forges dans son pays natal, et l'un des notables de la région. Il fut désigné, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département de Sambre-et-Meuse, formé du comté de Namur et d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Il siégeajusqu'en 1808 dans cette assemblée.

JACQUINOT (CHARLES-CLAUDE, BARON), pair de France, né à Melun (Seine-et-Marne) le 3 mars 1772, mort à Metz (Moselle) le 24 avril 1848, « fils de Nicolas Jacquinot, contrôleur des aides, et de Jeanne-Rosalie Delacroix, sa femme,» fut élevé à l'Ecole militaire de Pont-à-Mousson, partit, en 1791, comme lieutenant au premier bataillon de la Meurthe, assista à Valmy, à Jemmapes, à Fleurus, aux passages de la Roër et du Rhin, à la victoire d'Hohenlindeu,

(高)鸡

et fut plusieurs fois blessé. Grand-officier de la Légion d'honneur du 15 prairial an XII, il était major à Austerlitz, et aide-de-camp de Duroc; colonel du 11° chasseurs à cheval, il fut blessé à léna, et se battit à Pultusk et à Eylau. Créé baron de l'Empire le 26 octobre 1808, général de brigade en 1809, il fut nommé gouverneur de Custrin après Wagram, fit la campagne de Russie, reçut une blessure a Deunewitz, deviut général de division à Leipsig, et durant la campagne de France, se dis-Deunewitz, devint général de division à Leipsig, et, durant la campagne de France, se disingua particulièrement à Bar-sur-Aube et à Saint-Dizier. En 1814, on l'envoya à Vienne, nour hâter la mise en liberté des prisonniers de gnerre. A Waterloo, il chargea la cavalerie anglaise et, à la tête de ses régiments décimés, couvrit la retraite. Chevalier de Saint-Louis à la deuxième Restauration, il fut nommé inspecteur de cavalerie. En 1833 et 1834, il dirigea des camps d'instruction, et, de 1835 à 1837, commanda la division militaire. Pair de France le 3 octobre 1837, grand-croix de la France le 3 octobre 1837, grand-croix de la Légion d'honneur le 14 avril 1814, il fut mis à la retraite comme général de division le 30 mai 1848.

JACQUINOT DE PAMPELUNE (CLAUDE-JO-JACQUINOT DE PAMPELUNE (CLAUDE-JO-SEPH FRANÇOIS-CATHERINE), député de 1816 à 1835, né à Dijon (Côte-d'Or) le 17 mars 1771, mort à Paris le 6 juillet 1835, était avocat au moment de la Révolution, et acquit de la réputa-tion en plaidant devant le tribunal criminel de la Côte-d'Oret devant les commissions millitaires. Il épousa la âlle du marquis de Genouilly de Pamépousa la fille du marquis de Genouilly de Pam-pelune, dont il futautorisé plustard à adjoindre le nom au sien. Par la protection de Maret, duc de Bassano, il devint avocat général à la cour impériale de Dijon en 1811, puis procureur général à la Haye, où il eut à appliquer la nouvelle législation française; il fut nommé, parès l'acquestion des Pares Beaules allés. cour imperiale de Dijon en 1811, puis procureur général à la Haye, où il eut à appliquer la nouvelle législation française; il fut nommé, après l'occupation des Pays-Bas par les alliés, procureur général à Colmar, mais, en raison des événements,-n'occupa point ce siège. Malgré le dévouement qu'il avait aftiché pour l'empereur, et bien qu'il eut été désigné, aux Cent-Jours, pour les fonctions de premier président de la cour de Colmar, il se rallia aux Bourbons, qu'il en nommèrent maitre des requêtes, président du collège électoral de l'Yonne, et procureur du roi au tribunal de première instance de Paris. Il prit part en cette qualité aux procès politiques de l'époque, notamment à celui des conspirateurs du 19 août 1821, fit exercer des poursuites contre la Quotidienne, et acquit dans ces fonctions une impopularité qui le désigna aux attaques de la presse libérale et le fit chansonner par Béranger. Procureur général à la cour royale de Paris (12 juillet 1826), conseiller d'Etat, il siégeait à la Chambre depuis quelques années déjà, ayant été élu député, le 4 octobre 1816, par le collège de département de l'Yonne, avec 140 voix (190 votants, 238 inscrits); le 25 février 1824, par 166 voix (187 votants); le 27 novembre 1827, par 97 voix (183 votants), 224 inscrits) contre 82 à M. Raudot, et le 12 juillet 1830; par 111 voix (221 votants, 239 inscrits). Durant ces législatures, il parla en faveur des cours prévôtales et pour la loi sur la presse, déclarant que la Chambre devait étre libre d'accorder ou de refuser des défenseurs à ceux qui l'auraient insultée, et s'attira ainsi de violentes répliques de B. Constant et du général Foy, Il défendit aussi la loi sur l'indemnité des émigrés, et, en 1829, soutint de-

vant la Chambre des pairs, en qualité de commissaire du roi, le projet de loi sur les crimes et délits de l'armée et celui relatif a la contrainte par corps. A la Chambre des déjutés, il parla sur l'organisation des tribunaux militaires, et fit partie de la commission qui dut s'occuper de la suppression des jugges et des conseillers auditeurs. Aux élections du 5 juillet 1831, il n'obtint que 9 voix contre 150 à l'élu, M. Noël Desvergers, dans le 5° collège de l'Yonne (Tonnerre); il fut cependant élu dans ce même collège, le 21 juin 1834, avec 87 voix 170 votants, 194 inscrits), contre 83 à M. Rétif. Il ne parut à la tribune que pour proposer un amendement au projet de loi relatif à la responsabilité des ministres et soutint toujours le pouvoir de ses votes. Mis à la retraite comme precureur général le 31 août 1832, il mourut en cureur général le 31 août 1832, il mourut en juillet 1835, et fut remplacé le 14 août suivant par M. Rétif. Officier de la Légion d'honneur,

JACQUOT. - Voy. Andelabre (D').

JACQUOT DE MERCEY (MARCEL-THERÈSE-LÉON), député de 1827 à 1828, né à Besançon (Doubs) L. 9 mars 1778, mort à Besançon le 1e novembre 1861, était avocat dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2e arrondissement du Doubs (Besançon), par 155 voix sur 286 votants, 323 inscrits, contre 125 à M. de Bourgon. Démissionnaire presque aussitôt, il fut remplacé, en avril 1828, par M. Jobez, qui, mert la même anuée, fut remplacé à son tour, à la fin de 1828, par son neveu. M. Gréa.

JAFFARD (François-Justin), représentant en 1849, né à Espagnac (Corrèze) le 27 octobre 1791, mort à une date inconnue, étudia le droit et s'établit avocat à Mende. D'opinions conservatrices, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Lozère à l'Assemblée législative, le 2° sur 3, par 10,056 voix (27,377 votants, 39,561 inscrits). Il siégea à droite, et, avec la majorité, se prononça: pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseègnement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrace unique de la loi du 31 mai restrictive du suffrace unique de la contra de la loi du 31 mai restrictive du suffrace unique de la contra de la con la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, etc. M. Jaffard rentra dans la vie prive en 1851.

JAFFRÉ (JRAN), représentant en 1871, né à Kerviguac (Morbihan) le 29 septembre 1819, était recteur de la paroisse de Guidel, dans l'arrondissement de Lorient, lors qu'il fut élu, Parrondissement de Lorient, lorsqu'il fut ell. le 8 février 1871, comme conservateur royaliste représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, le 9° sur 10, par 54,487 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits). Ce fut, avec M. Dupanoup, le seul ecclésiastique de l'Assemblée luscrit à la réunion des Réservoirs, il siègea à droite, fut des 94 signataires de la motion contre l'exil des Bourbons, et, sans paraître à la tribune, vota constamment avec les monarchistes: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie (1874), contre les amendements Wallon et l'ascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées. d'autres assemblées.

JAGOT (Grégoire-Marie), député en 1791 et membre de la Convention, né à Nantua (àin) le 21 mai 1750, mort à Toul (Meurthe) le 22 jan-vier 1838, était juge de paix dans sa ville natale.

395

Elu, le 1er septembre 1791, député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 5e sur 6, par 208 voix (330 votants), il fit partie de la majorité et vota avec les plus ardents. Il fit de même à la Convention, où le département de l'Ain le renvoya sièger, le 5 septembre 1792, le 4e sur 6, avec 291 voix (365 votants). Envoyé en mission en Savoie, avec Hérault de Séchelles et Simond. en septembre 1792, pour y organiser le département du Mont-Blauc, il était absent lors du jugement de Louis XVI, et ne put voter; mais il écrivit que. « convaineu des crimes de Louis, il prononçait sa condamnation. » A son retour, il devint secrétaire de la Convention, et fut membre du comité de sûreté générale, jusqu'au jour où une dénonciation de son collègue Merlino (de l'Ain) l'en fit exclure; son attachement au parti jacobin lui valut d'être, après le 9 thermidor, décrété d'arrestation par la nouvelle majorité. On avait trouvé dans les papiers du comité de la section de Guillaume Tell une ettre signée Amar et Jagot, dans laquelle ces deux députés s'exprimaient ainsi : — « Vous oubliez, citoyens, en nous envoyant la liste des individus que vous mettez en état d'arrestation, de mettre en marge, et à côté de leur nom, la quotité de leur fortune. Cet oubli est rès préjudiciable àsla chose publique; il met les juges dans l'impossibilité d'asseoir leur jugement. » De plus, à la suite des troubles de germinal an III, de nouvelles accusations parvinrent contre lui. Emprisonnéle 2 juin 1795, il fut rendu à la liberté par l'amnistie de l'an IV (cetobre 1795), se retira à Toul (Meurthe), et y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

JAHAN (Jean-Baptiste), député en 1791, né à Chiuon (Indre-et-Loire) le 4 août 1752, mort à une date inconune, juge au tribunal de Chinon, fut élu, le 31 août 1791, député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, le 7e sur 8, par 163 voix (301 votants). Il ne s'y fit pas remarquer; son nom n'est pas au Mondteur.

JAHAN (Louis-Henri-Auguste), sénateur de 1876 à 1879, né à Sully (Loiret) le 21 décembre 1811, fit ses études au lycée d'Orléans et fut reçu liconcié en droit à la faculté de Paris, en 1834. Inscrit au barreau, il entra peu après, en qualité d'auditeur, au conseil d'Etat (1838). D'opinions conservatrices, il fut momentanément rendu à la vie privée par la révolution de février 1848; mais la réaction de 1849 le fit chet de cabinet de M. Lacrosse, ministre des Travaux publics; il remplit aussi les mêmes fouctions auprès du ministre de l'Intérieur. Rentré au conseil d'État, il se rallia à l'Empire, fut promu (1855) maître des requêtes de 1re classe, et conseiller (1864). Comme tel, il eut plusieurs fois à soutenir, au Corps législatif, divers projets de loi relatifs aux chemius de fer. Admis a la retraite après le 4 septembre 1870, il aborda la carrière parlementaire le 30 janvier 1876. Candidat aux élections sénatoriales dans le Loiret, il fut élu, par 219 voix (420 votants), au troisième tour de scrutin, le second sur deux. M. Jahan siégea à droite et fit partie du groupe impérialiste, avec lequel il vota pour la demande de dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie (23 juin 1877). Il soutint le gouvernement du Seize-Mai, se déclara partisan de la résistance lors des élections républicaines du 14 octobre, et faillit être nommé ministre des Travaux publics, après la retraite de MM. de Broglie et de Fourtou. Il se prononça contre la politique inaugurée par Dufaure, et, lors du premier renouvel

lement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, échoua avec 115 voix (422 votants). Membre du conseil général du Loiret pour le canton de Sully-sur-Loire, il avait été secrétaire, puis président de ce conseil de 1868 à 1878. — Officier de la Légion d'honneur.

JAILLANT (JEAN-JÉROME), député en 1789, né à Troyes (Aube) le 23 août 1746, mort à Troyes le 2 avril 1814, était lieutenant criminel au bailliage de Sens, lorsqu'il fut élu, par ce même bailliage, député du tiers aux États-Généraux, le 22 mars 1789. Il manifesta des opinions modérées, et n'eut d'ailleurs qu'un rôle effacé. Revenu à Troyes après la session, il vécut dans la retraite durant la période révolutionnaire, et fut ensuite normé commissaire, puis procureur général de la justice criminelle de l'Aube, le 14 germinal au VIII. Membre de la Légion d'honneur du 15 prairial au XIII.

an XII.

JALABERT (François-Cesaire-Jean-Joseph), député au Corps législatif de 18'3 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 27 août 1760, mort à Paris le 22 avril 1832, «fils du sieur Jean Jalabert, bourgeois, et de la demoiselle Marie Dobet, son épouse. » appartint à l'armée, puis à l'administration, fut nommé, le 22 germinal an VIII, conseiller de préfecture des Pyrénées-Orientales, et, le 6 janvier 1813, fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter ce département au Corps législatif. Il reparut à la Chambre des représentants, le 15 mai 1815, comme l'élu du collège de département des Pyrénées-Orientales, avec 65 voix (75 votants). Après la session, il rentra dans la vie privée.

JALLABERT (ISAAC), représentant à la Chambro des Cent Jours, né à Montagnac-sur Léde (Lot-et-Garonne) en 1765, mort à Montagnac-sur-Léde le 10 décembre 1815, était conseiller général de ce canton, lorsqu'il fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, avec 34 voix 55 votants), contre 19 au colonel Goujet. Il revint à Montagnac après la session, et mourut accidentellement avant la fin de l'aunée

JALLET (JACQUES), député en 1789, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 13 décembre 1732, mort à Paris le 14 août 1791, était le sixième enfant d'un jardinier qui mourut cinq ans après sa naissance. Recueilli par le curé de Nanteuil. son oncle maternel, Jallet fut destiné à l'état ecclésiastique; le châte-lain de la Mothe le plaça aux Oratorieus de Niort pour y apprendre le latin. Mais Jallet montra peu de goût pour l'état auquel ou le destinait; venu à Poitiers pour faire son droit, il s'éprit d'une jeune fille riche, dont la main lui fut refusée, et qui mourut bientôt dans le couvent où ses parents l'avaient fait enfermer. Dégoûté du monde, Jallet eutra au séminaire, en sortit prêtre à 27 ans, fut nommé vicaire à Gençay (Vienne), puis curé de Chérigné (Deux-Sèvres). Là, en uehors des devoirs deson ministère, il se donna tout à tous, devint le conseiller des agriculteurs, le juge des différends, le père des pauvres, étudia les questions sociales, et. lorsque la Révolution éclata, en embrassa la cause avec ardeur. Venu à Poitiers pour prendre part aux élections aux Etats-Généraux, il prit la défense du bas clergé, et, le 1er avril 1789, fut élu, par la sénéchaussée du Postou,

396

député du clergé aux Etats-Généraux. Il écrivit alors à Necker qu'il ne pouvait faire les frais de sa représentation: « La désastreuse année de 1785 m'ayant chargé de dix-neuf familles indigentes, m'interdit un voyage qui priverait mes pauvres des soins que je leur dois. » Le ministre leva cet obstacle, et Jallet se rendit à Paris. Dans l'assemblée de son ordre. il reprocha à l'évêque de Luçon d'avoir falsifié le cahier général de son clergé, et accusa l'évêque de Poitiers de produire deux cahiers alors qu'un seul avait été signé par les commissaires. Lors de la discussion de la demande du tiers relative à la vérification des pouvoirs en commun, Jallet prit le premier un parti décisif : « Il est temps, dit-il dans la séance du 12 juin 1789, de sortir d'une inaction qui nous déshonore; nous nous regardons comme députés aux Too, de sorter d'une inaction qui nous desno-nore; nous nous regardons comme députés aux Etats-Généraux dans l'ordre du clergé; or cette qualité nous imprime un double caractère: l'un, principal, essentiel, est celui de représentant de la nation; l'autre, secondaire et subordonne au premier, est celui de représentant de notre au premier, est celui de représentant de notro ordre. Qui osera soutenir que la qualité seule de député du clergé suffise pour autoriser chacun de nous à traiter des objets qui intéressent toute la nation? Nous ne voulons pas nous jeter daus les bras du tiers et confondre les ordres; nous déclarons que nous respectons comme vous la distinction des ordres, que nous y demeurercus e enstamment attachés, mais nous irons avec eux, comme le veut l'ancien usage que le malheur des temps a pu suspendre, mais m'il n'a pu faire oublier, afin de réunir les trois ordres, lesquels ne se séparaient autrefois que pour traiter des objets particuliers, mais délibéraient toujours ensemble. » Le lendemain, 13, il se rendit dans l'assemblée du tiers avec ses collègnes Lecesve et Ballart, et s'exprima ainsi : « Messieurs, une partie des dépatés du clergé du Poiton aux Etats-Généraux se rend aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée générale. Nous yvenons pour prendre communication des nouveirs de mes edigentés des générale. Nous y venons pour prendre commu-nication des pouvoirs de nos co-députés des trois ordres, et pour communiquer nos mandats, afin que les uns et les autres étant vérifiés et légitimes, la nation ait enfin de vrais représenlégitimés, la nation ait enfin de vrais représentants. Nous venons précédés du flambeau de la raison, conduits par l'amour du bien public, nous placer à côté de nos concitoyens, de nos frères. Nous accourons à la voix de la patrie, qui nous presse d'établir entre les ordres la concorde et l'harmonie, d'où dépend le succès des États-Généraux et le salut de l'Etat. Puisse cette démarche être accueillie par tous les ordres avec le même sentiment qui nous la commande! Puisse-t-elle enfin nous mériter l'estime de tous les Français! De chaleureux applaudissements saluèrent ce discours: chaen applaudissements saluèrent ce discours; chacun se pressa autour des trois curés, on les em-brassa, un membre s'écria : « Qu'ils ne soient brassa. un membre s'écria : « Qu'ils ne soient pas abandonnés au despotisme des évêques! Mettons ces braves citoyens à l'abri de la ven-geance et de l'animosité des potentats de leur ordre. Que leurs noms soient consacrés dans nos annales; ils se sont élevés au-dessus de la superstition, ils ont vaincu les préjugés! » Dès lors. Jallet suivit l'élan du mouvement qu'il avait suis contribué à préprinter le 20 lors. Jallet suivit l'élan du mouvement qu'il avait ainsi contribué à précipiter. Le 20 juin, il prêta le serment du Jen de Paume; dans le tableau de David, des trois curés du Poitou qui, debout, dominent Barère, Jallet est le plus en vue. Le 22, son nom fut acclamé dans l'église Saint-Louis, à l'appel des noms des 149 prêtres qui s'étaient réunic au tiers. Membre du comité des finances (14 juillet), il vota (20 octobre) contre le cens électoral, reconnut (30 octobre) que la

nation était propriétaire des biens du clergé, et proposa de décréter les articles suivants :

ART. Ier. — La nation, à raison du droit de souveraineté, peut et doit faire la destination des biens ecclesiastiques, au plus grand avantage de la société;

ART. II. — Elle se chargera de l'entretien

Arr. II. — Elle se chargera de l'entretien des ministres, et cet entretien sera considéré comme une dette privilégiée, dont le premier paiement se fera au 1^{er} janvier prochain: Arr. III. — 1° Il ne sera plus nomme aux

bénétices aimples:

2º La nomination aux évêches, abbayes.

2º La nomination aux evecnes, abbayes, prieurés, etc., sera suspendue;
3º Les collégiales, les chapitres nobles, etc., seront supprimés, comme inutiles et contraires aux principes de l'Evangile;
4º Les chapitres des cathédrales seront réformés et ramenés à leur institution primitive,

formes et ramenes à leur institution primitive, et, s'il se peut, supprimés; 5° Le comité de constitution sera chargé de présenter ses réflexions sur cette question; 6° Le clergé régulier n'étant pas nécessaire pour le culte divin, sera-t-il supprimé entièrement, ou quelques congrégations seront-elles conservées pour être appliquées à des objets d'utilité publique?

7° Lors du décret, il sera dressé dans chaque

Lors du décret, il sere dressé dans chaque

eglise, communauté, un inventaire exact de l'argenterie et de la vaisselle, lequel sera adresse à l'Assemblée nationale. Le 16 mai 1790, Jallet parla contre la con-cession à faire au roi du droit de paix et de guerre; le 31, il défendit et vota la constitution civile du clergé, et prêta, le 27 décembre, le serment civique. Le 30 novembre 1790, les élec-teurs des Deux-Sèvres l'avaient choisi pour évêque constitutionnel du département, par 135 voix sur 205 votants. Malgré les instances de la Société des amis de la Constitution de Niort il déclina ces fonctions nour rester dans de la Société des amis de la Constitution de Niort, il déclina-ces fonctions, pour rester dans la politique militante. La question du serment étant à l'ordre du jour. il publia alors: Pourquoi ne jurent-ils pas, puisqu'ils savent jurert ou lettres de Jallet à L. E. Mercy, ci-devant évêque de Luçon. Il mourut subitement à Paris, avant la fin de la session, d'une attaque d'apoplexie. On a lui : Idées élémentaires sur la Constitution; Opinion sur la peine de mort 17200: Sur le mariane des prêtres, etc. Il a (1790); Sur le mariage des prêtres, etc. Il a laissé également un Journal manuscrit de sa vie politique, publié en 1871, et dont l'original appartient à M. Carnot, président de la Répu-blique. En 1884, les républicains des Deux-Sè-vres ont fait élever à Jallet une statue sur la place de la Mothe-Saint-Héraye.

JAMAIS (EMILE-FRANÇOIS), député depuis 1885, né à Aigues-Vives (Hérault) le 11 novembre 1856, fit son droit à Paris, fut lauréat de la faculté en 1878, et, reçu docteur en droit en 1881, se fit inscrire au barreau de Paris. Premier secrétaire de la conférence des avocats en 1879-1880, il prononça, cette dernière année, le discours de rentrée : De l'esprit libéral au barreau sous la Restauration. Il avait publié quelques enverages d'économie seciale alsoue: quelques ouvrages d'économie sociale tels que: Etude sur les canaux du Rhône et la situation Etude sur les canaux du Rhône et la situation économique des départements intéressés (1833); l'Armée et l'école; Les idées politiques de Diderot (1884), et fait, à la salle du boulevard des Capucines, à Paris, des conférences remarquées sur la politique étrangère, lorsqu'il fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste radicale du Gard; il fut élu député, au second tour (18 octobre), par 58,328 voix sur 110,923 votants et 133,886 inscrits. Il prit place à gauche, fit partie de plusieurs commissions, parla sur le régime des boissons, interpella (février 1836) avec M. Thévenet le gouvernement sur l'unification des tarifs de chemins de fer et sur la nécessité de leur revision; défendit (novembre) le budget présenté par le ministère; combattit (juin 1837) le courre-projet Reille-Lanjuinais sur la loi militaire, et refusa, sous le ministère Floquet (1889) les fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux colonies. M. Jamais, dont les débuts à la tribune n'ont pas été sans éclat, a voté, avec la majorité républicaine, pour la politique coloniale, pour les lois scolaires, pour l'expulsion des princes, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la recision de la Constitution, pour les poursuites contre triés deputés membres de la Lique des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulauger. Outre les ouvrages déjà cites, on a de lui sa thèse doctorale : les Droite et les Garantics de l'inculpé pendant l'u période de l'instruction préparatoire (1881), et l'Impôt sur le revenu en Prusse (1886).

JAMES (CLAUDE), député en 1791, né en 1755, mort à une date inconnue, devint, au début de la Révolution, juge au tribunal de district de Semur, et fut, le 30 août 1791, élu député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 7e sur 14 (le procès-verbal ne donne pas le nombre des voix). Il y siégea assez obscurément. Plus tard, il devint (9 germinal an VIII) conseiller de préfecture de Saône-et-Loire.

de préfecture de Saône-et-Loire.

JAMET (EMILE), représentant du peuple en 1848, né à Craon (Mayenue) le 21 avril 1799, propriétaire et agriculteur à Château-Gontier, républicain sous Louis-Philippe, fut nomme sous-commissaire du gouvernement provisoire dans cette dernière ville en février 1848, se rendit aussitôt à la mairie et y proclama tout seul la République. Elu représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante, le 2° sur 9, par 70,869 voix (93,437 votants, 105,259 inscrits), le 23 avril 1848, il figura parmi les républicains modérés, hésitant entre la Plaine et la Montagne, fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléan, pour les poursuites contre L Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fouctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

JAMETEL (GUSTAVE-LOUIS), député de 1876 à 1889, né à Paris le 28 mai 1821, se fit recevoir avocat en 1845 et devint secrétaire de la Conférence des avocats. Agréé près le tribunal de commerce de la Seine en 1851, membre de la clambre des agréés, il quitta les affaires en 1861 pour se fixer à Marestmontiers (Somme), dont il devint maire, et où il s'occupa d'agriculture. Pendant l'occupation allemande, il fut délégué par les maires du canton de Montdidier pour les représenter vis-à-vis des autorités militaires de l'armée envahisante; il fut arrêté pour avoir résisté à leurs exi, ences et sa maison fut mise sous séquestre. Lors des élections du 8 octobre 1871 pour les conseils généraux,

il se présenta avec succès comme républicain dans le canton de Montdidier. « Je ne vois de salut, avait-il dit, que dans une république salut, avait-il dit, que dans une république sagement et franchement organisée. » Le 20 février 1876, il fut candidat aux élections législatives, et fit la déclaration snivante: « Si j'avris fait partie de l'Assemblée nationale, j'aurais voté sans hésiter la Constitution qui nous régit; j'en accepte donc toutes les dispositions et je suis prêt, si vous m'honorez de vos suffrages, à favoriser son application sincère et loyale. » M. Jametel fut élu député de Montdidier nat 8.737 voix (16.393 votata 19.336). et loyale. » M. Jametel fut élu député de Mont-didier par 8,737 voix (16,383 votants, 19,339 inscrits), contre 7,370 à M. Ernest Hamel, candidat radical intransigeant. Il fit partie de la majorité des 363, et l'emporta, après la disso-lution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, au scrutin du 14 octobre 1877, avec 9,322 voix (17,366 votants, 19,607 inscrits), sur M. de Four-ment, aucien député, candidat du gouverne-ment (7,913 voix). M. Jametel siégea à gauche et vota pour le ministère Dufaure, pour l'élec-tion de M. Grévy à la présidence de la Répu-blique, contre l'amnistie plénière, pour l'arti-cle 7, pour l'application des lois existantes aux congrégations, pour les lois nouvelles sur cie 7, pour l'application des lois existantes aux congrégations, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il prit part à la discussion de quelques lois spéciales, no-tamment, en 1830, sur les élections des tribunaux de commerce, et sur la proposition Gambetta et Rouvier relative à la pension de retraite des inscrits maritimes. En juin 1881, la betta et Rouvier relative à la pension de retraite des inscrits maritimes. En juin 1881, la Chambre vota, sur sa proposition, que les excédents de recettes possibles sur l'exercice 1882 seraient, jusqu'à concurrence de 40 millions, appliqués au dégrévement de l'impôt foncier. Réélu, le 21 août 1831, par 10 563 voix (16,396 votants, 19,469 inscrits), contre 3,195 à M. de Beaurepaire et 2,283 à M. de Frausures, M. Jametel opina constamment avec les opportunistes, contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection d'un maire de Paris, pour le ministère Ferry, contre la revision intégrale de la Constitution, contre la première expédition du Tonkin, et ensuite, une fois le drapeau de la France engagé, pour les crédits devenus nécessaires, etc.; il fut membre de la commission du budget, et l'un des rapporteus de la commission des tarifs de douane. Au mois d'avril 1833, en souvenir du vote qu'il avait obtenu en juin 1881, il déposa, au moment de la discussion du projet de conversion des rentes 5 0/0 en 41/2 0/0, un amendement porte et que le bénécie de la conversion serait affecté à un dégrévement en faveur de l'agriculture. Mais M. Jules Ferry fit rejeter l'amendement à 60 voix de majorité, en répondant « qu'on ne pouvat dis-Ferry fit rejeter l'amendement à 60 voix de majorité, en répondant « qu'on ne pouva t dis-poser par avance d'excédents chiffrés d'une façon absolue, avant l'étude approfondie des budgets ». M. Jametel fut, en 1883, l'un des fonbudgets ». M. Jametel fut, en 1883, l'un des fondateurs du « groupe agricole » qui compta près de 150 membres. Il le présida pendant deux ans, et renonça spontanément à cette présidence pour provoquer son remplacement par M. Méline, quand ce dernier quitta le ministère de l'Agriculture, à la chute du cabinet Ferry (6 avril 1885). M. Jametel fut réélu de nouveau, en octobre 1885, au second tour de scrutir, député de la Somme, par 67,388 voix (135,681 votants, 158,144 inscrits); il fut avec M. Goblet, l'un des deux seuls élus de la liste républicaine. Il suivit dans la nouvelle législature la même ligne politique, présenta et fit voter republicaine. Il survi dans la interior essat-ture la même ligne politique, présenta et fit voter une proposition de loi ayant pour objet de réduire la durée de l'exercice financier; prit part à la discussion de la loi sur les faillites, dont il j. 5-sidait la commission, de la loi sur le régime des

sucres, et fit adopter avec son collègue. M. Renard, une proposition ayant pour objet l'emploi obligatoire de denisimètres contrôlés pour les livraisons des betteraves à sucre; il vota pour les maintien de l'ambassade du Vatican, et pour les ministères Rouvier et Tirard, et s'abstint au scrutin sur l'expulsion des princes. Dans la dernière a ssion, il s'est pronouce pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des Patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté illimitée de la presse, pour les poursuites contre le généra! Boulanger.

JAMIER (BLAIZE-GABRIEL), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était, avant la Révolution, « officier du point d'homneur, » et propriétaire à Montbrison. Il fut élu, le 22 mars 1759, par le bailliage du Forez, député du tiers aux Etats-Généraux. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au Moniteur.

parlementaire n'a pas laisse de traces au Moniteur.

JAMIN (Jean-Baptiste, viconte, député de 1833 à 1846, et pair de France, né à Villecloye (Meuse) le 20 mai 1773, mort à Paris le 30 janvier 1848, « fils de François Jamin, laboureur à Villecloye, et d'Elisabeth Adrin, son épouse, » fit ses études au collège de Verdun, s'engagea à la Révolution, snivit, comme lieutenant, les campagnes de 1793 à 1797, aux armées des Ardennes, de Sambro-et-Meuse et du Rhin; passa capitaine en 1799, se vit en Suisse sous les ordres de Masséna, puis à l'armée d'Italie, et assista au siège de Gênes où une action d'éclat lui valut le grade de chef de bataillon. Blessé au passage du Mincir, lieutenant-colonel en 1903, membre de la Legion d'honneur le 15 prairial an XII, et colonel, il fit les campagnes de 1806 à 1829 en Allemagne, puis fut envoyé à l'armée d'Espagne, où 'l se distingua en diverser rencontres. Créé baron de l'Empire le 26 avril 1811, général de brigade en 1813, blessé à Lutzen, il combattit héro quement à Bautzen, et, après Leipsig, devint commandant provisoire du 2º corps sous les ordres du maréchal Victor; à Brienne, le 1º févrie: 1814, il commanda la 2º division de la jeune garde, et tomba, au combat de la Fère-Champenoise, entre les mains des alliés, pendant qu'il protégeait la retraite de Mortier. Il assista à Waterloo où ses troupes se firent héroïquement écharper. Commandant du département du Lot le 8 juillet 1816, inspecteur général infanterie en 1818, créé vicomte par Louis XVIII le 17 août 1-822, lieutenant-général le 22 septembre 1823, après avoir été chargé du blocus de Pampelune, il fit la campagne de Belgique, prit part au siège d'Anvers '1832-33), fut nommé peu après grand-officier de la Légion d'honneur, et fut place dans la section de reserve de l'étatmajor en 1837. Elu député du 3º collège de la Meuse (Montmédy), le 11 mai 1833, en remplacement de M. Lallemaud, démissionnaire, par 76 voix (166 votants, 292 inscrits), contre 40 à M. Paullin Gillon; le 2 mars 1839 par 122 voix (196 votants, 257 inscrit

JAMIN (PAUL-VICTOR, VICONTE), député de 1846 à 1848, né à Montmédy (Meuse) le 3 mars 1807, mort à Paris le 8 février 1868, fils du précédent, entra à Saint-Cyr en 1823, en sortit sous-lieutenant au 3° régiment d'infanterie légère, et devint lieutenant en 1831. Officier d'ordonnance de son pére, alors commandant de la 3° division de l'armée du Nord, il fit, en cette qualité, la campagne de Belgique et assista au siège d'Anvers, à la suite duquel il fut nommé chevalier de la Légion d'homenr. Capitaine en 1833 et officier d'ordonnance du roi, if fut bientôt attaché, comme aide-de-camp, à la personne du duc d'Aumale, qu'il accompagna en Algérie. Chef de bataillon en 1840, lieutenant-colonel après la prise de la smala d'Abd-el-Kader, cité à l'ordre du jour de l'armée, blessé à Isly, il tut nommé colonel en 1847. Le 1er août de l'année précédente, il avait été, en remplacement de son père nommé pair de France, élu député par le 3° collège de la Meuss (Montmédy) avec 156 voix (237 votants, 286 inscrits), contre 95 à M. Etienne Pagès; promu colonel, il fut soumis à la réélection et, le 18 septembre 1847, les électeurs lui renouvelérent son mandat par 169 voix (236 votants), contre 61 à M. Launois, candidat d'opposition. A la révolution de 1848, il quitta le service du duc d'Aumale. Colonel du 8° de ligne, il se distingua à Zaatcha, dans l'Aurès et la Kabylie, en 1850 et 1851. Général de brigade le 3 janvier 1852, et commandant du département de la Meuse, il fut, lors de la campagne de Crimée, affecté à la division de r'serve de l'armée d'Orient. En Chine, il commandan en second le corps expéditionnaire, se distingua au pont de Pa-li-Kao (21 septembre 1860), fut nommé général de division le 14 août 1860 et grand-officier de la Légion d'honneur. En 1861, il devint commandant de la 4° division à Chalons, et, en 1862, entra au comité d'infanterie.

JAMME (HENRY-AUGUSTE-PIERRE-GABRIEL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à la Ba-tide-Rouairoux (Tarn) le 25 septembre 1814, fit ses études à Sorrèze. Proprietaire à la Bastide, fondateur et président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de son département, il fut élu représentant du Tarn à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 3° sur 7, par 58, 142 voix (78,096 votants, 112,556 inscrits). Légitimiste et catholique, inscrit au centre droit et à la réunion des Réservoirs, pèlerin de Paray-le-Monial et signataire de l'adresse au pape, il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exit, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour l'arrêté sur les enterrements civils, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre le retour al resultant des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

JAMON (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, date de naissauce inconnue, mort à Lyon (Rhône) le 23 septembre 1793, exerçait, avant la Révolution, les fonctions de procureur du roi à la viguerie de Moutfaucon-eu-Velay. Nomme, au début de la Révolution, administrateur de la Hante-Loire, il fut, le 29 août 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 4° sur 7, par 136 voix (264 votants). Il sieges obscurément dans la majorité. Après la sessioi, il s'engagea dans l'armée envoyée au siège de Lyon, fut fait prisonnier devant cette place par

les royalistes de Précy, et mourut à l'Hôtel-Dieu de Lyon quelques jours après.

JAN (JACQUES-GABRIEL), député au Conseil des Auciens et au Corps législatif de l'an VIII, né à la Madeleine (Tarn-et-Garonne) en 1746, ne a la adaqueme (larn-et-Garonne) en 1/46, mort à une date inconnue, juge dans sa ville natale, fut élu, le 25 germinal an VI, deput de l'Eure au Conseil des Anciens, par 189 voix sur 201 votants; il parla sur la suspension de sur 201 votants; it paria sur la suspension de la vente des biens nationaux, et sur la résolu-tion relative aux pessurs publics, et, le 4 nivose an VIII, fut choisi, par le Sénat conservateur, comme député de l'Eure au nouveau Corps lé-

JAN-DUBIGNON. - Voy. Dubignon.

JAN-DUBIGNON. — Voy. Dubignon.

JAN-LAGILLARDAIE (Benjamin-Louis), député de 1837 à 1842, né à Pontivy (Morbihan) le 30 novembre 1789, mort à Pontivy le 1er mai 1852, étudia le droit et s'inscrivit comme avocat au barreau de sa ville natale. Le 4 novembre 1837, il fut élu député du 5° collège du Morbihau par 137 voix (217 votants, 265 inscrits). Il siègea au centre et fit partie, jusqu'en 1839, de la majorité dévouée à la politique du cabinet Molé. Il n'eut d'ailleurs qu'un rôle assez obscur. « M. de Lagillardaie ne parle pas, disait un biograpue, mais il se lève et s'assied selon la manœuvre ministérielle, et dépose, tout comme un autre, sa boule obeissante dans l'urne des destinées de la France légale. » Réélu, le 2 mars 1839, par 115 voix (228 votants), il continua d'opiner dans le seus couservateur, et quitta la Chambre aux élections de 1842.

JANDEAU (François), représentant du peuple en 1848, né à Charolles (Saône-et-Loire) le 18 septembre 1812, mort à Charolles le 18 juillet 1857, fils de Philibert Jandeau, marchand de fer et de Denise Lorancier, fut élève de l'Ecole des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, dont son oncle, Pierre Jandeau, était directeur, en sortit en 1832 dans les premiers, suivit des cours de sciences à Paris, et, rappélé à Chaloiles pour la conscription, fut pendant six mois, par intérim, professeur de mathématiques et de dessin au collège de Charolles. Ingénieur-mécanicien aux mines de Blanzy en 1834, puis tour à tour, en divers lieux, ouvrier mécanicien, ajusteur, forgeron, chaudronnier, il entra au freuzot comme chef du montage des machines, et vint ouvrir à Châlon-sur-Saône un modeste atelier de mécanicien. Capitaine de la garde nationale, connu pour ses opinions libérales, il fut désigné, lors de l'élection partielle qui ent lieu en Saône-et-Loire pour remplacer Ledru-Rollin. Lamartine et Bastide, optants pour d'autres départements, comme un des candidats duparti républicain avancé, et fut élu, le 4 juin 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 2e sur 3, par 26,216 voix (62,863 votants, 141,000 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie du cemité du travail, et vota : contre le rétablissement de la contrainte par corps. pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'amisse en accusation de l'impôt des se ministres, pour l'abolition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissous. Après la session, non réélu à la Législative, il rentra à son atelier.

JAN

JANET (Laurent-Marie, Baron), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1837 à 1839, né à Saint-Julien (Jura) le 30 janvier 1768, mort à Lous-le-Saulnier (Jura) le 29 septembre 1841, étudia le droit, exerça la profession d'homme de loi dans son pays natal, fut nommé conseiller de préfecture du Jura après le coup d'Etat de brumaire, et, le 19 vendémiaire an XII, fut appelé par le Sénat conservateur à représenter ce departement au Corps législatif, où il siègea jusqu'en 1808. Dans l'intervalle, il fut (11 juin 1806) nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, puis, le 14 février 1810, il reçut le titre de baron de l'Empire. Représentant à la Chambre des Cent-Jours (12 mai 1815) pour le collège de département du Jura, qui lui avait donné 65 voix sur 118 votants, il rentra dans la vie privée sous la Restauration, fut rappelé au conseil d'Etat après 1830, et fut élu, le 4 novembre 1837, député du 1er collège du Jura (Dôle), par 131 voix (208 votants, 278 inscrits). Il se fit peu remarquer au Palais Bourbon, et vota avec la majorité conservatrice, notamment pour l'adresse de 1839.

JANIN (Antoine, Baron). représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Chambéry (Savoie) le 16 septembre 1775, mort à Sauveterre (Basses-Pyrénées) le 15 mai 1861, « fils de M. François Janin, notaire royal et substitut du precureur, et de demoiselle Louise Vivinad, » débuta. en 1792, dans la carrière militaire comme sineple chasseur à cheval au 14° régiment. Elu au grade d'officier en 1793, il fit avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire. Lors du couronnement de Napoléon Ier à Milan comme roi d'Italie, Janin commandait un escadron de la gendarmerie d'élite de la garde impériale avec le rang de colonel. Il accompagna l'empereur à Milan, resta trois ans en Italie auprès du prince Eugène, organisa la gendarmerie du royaume, et fut chargé en outre de l'instruction de la garde royale. Puis il prit part aux guerres; d'Espagne et de Russie, comme commandant le quartier général de l'Empereur. Il couvrit la retraite jusqu'au bord du Niemen, où il fut laissé pour mort au bivouac; rappelé à la vie, il se cacha. neral de l'Empereur. Il coutrit la retraire jusqu'au bord du Niemen, où il fut laissé pour
mort au bivouac; rappelé à la vie, il se cacha
pendant deux mois chez un paysau, sous un
déguisement de cosaque, et réussit à traverser
l'armée ennemie pour rejoindre l'armée francaise à Leipsig. De là, il se rendit à Paris, fut
crée baron de l'Empire (19 juin 1813) avec
8,000 francs de dotation, et reçut en outre le
commandement du château de Saint-Cloud,
avec un escadron de gendarmerie de la garde,
destiné à veiller sur l'impératrice et sur le roi
de Rome. A l'abdication, Janin les accompagna
à Orléans. Le 11 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arron
dissement de Chambery, avec 27 voix (49 votants), contre 17 à M. Dumaz, ancien conventionnel. Après la session, il reprit du service.
La Restauration ayant liceucié les corps de la
vieille garde, Janin fut incorporé dans la gen-La Restauration ayant liceucié les corps de la vieille garde, Janin fut incorporé dans la gendarmerie départementale avec son grade de colonel. Promu général, il fut nommé inspecteur de la gendarmerie le 24 juillet 1816, fait commandeur de la Légion d'honneur le 3 septembre 1823, et grand officier du même ordre le 3 novembre 1829. Le 20 août 1830, il fut élevé au grade de lieutenant-général. Puis il commanda deux grandes divisions militaires : la 11° à Bordeaux ot la 6° à Besançon. Admis en 1840 au cadre de réserve de l'état-major. général, il se retira dans son château d'Osserain, près Sauveterre (Basses-Pyrénées), où il mourut en 1861, après avoir rempli le mandat de conseiller général de ce département.

JANKOVICS DE ZESZENICZE (ANTOINE-STANISLAS-NICOLAS-PIERRE FOURNIER, BARON), député de 1815 à 1819 et de 1820 à 1830, né à Laméville (Meurthe) le 7 juillet 1763, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 6 juin 1847, issu d'une noble famille polonaise qui avait servi à Nancy le roi Stanislas, était propriétaire dans la Meurthe, consoiller général du département, et y avait rempli par intérim, en 1814, les fonctions de préfet, quand il en futélu député, le 22 août 1815, au grand collège, par 89 voix (143 votants, 276 inscrits). Il vota avec la majorité de la Chambre introuvable, et prononça au cours de la session, à propos de la loi élèctorale, un discours très favorable aux grands propriétaires. Non réélu en 1816, il reparut à la Chambre le 13 novembre 1820, le même collège l'y ayant renvoyé par 112 voix sur 205 JANKOVICS DE ZESZENICZE (ANTOINEpropriétaires. Non réélu en 1816, il reparut à la Chambre le 13 novembre 1820, le même collège l'y ayant renvoyé par 112 voix sur 205 votants et 216 inscrits. Ardent royaliste, il avait été créé baron par le gouvernement royal le 20 janvier précédent. Il prit place à droite et soutint le ministère Villèle, qui fit triompher sa candidature, le 25 février 1824, dans le 3° arrondissement de la Meurthe (Château-Salius), par 173 voix sur 191 votants et 206 inscrits, contre 13 à M. Ardouin, banquier. Mais, contre l'attente de ses patrons politiques, M. Jankovics ne tarda pas à prendra, dans cette législature, une attitude indépendante, et son nom resta attaché au dépôt d'une proposition, alors rejetée, mais qui plus tard devait avoir une meilleure fortune, et qui tendait à obliger les députés promus à une fonction publique à se représenter aussitôt devant leurs électeurs. Cette motion fut très bien accueillie par l'opposition, et un publiciste anti-ministériel l'appréciait en ces termes : « Rappelant sans doute dans sa pensée les circulaires électorales, les éliminations illégales, les introductions plus coupables encore, les menaces employées à l'égard des uns, les promesses fallacieuses faites à d'autres, la responsabilité imposée à toutes les familles pour le vote d'un de leurs membres, les destitutions de quelques magistrats qui, dignes du noble caractère dout ils étaient revêtus, avaient osé juger selou leur conscience, contre les volontés ministérielles, les promotions qui furent le prix de la servilité; jetant un coup d'œil sur la Chambre où l'on les promotions qui furent le prix de la servilité, jetant un coup d'œil sur la Chambre où l'on aperçoit d'abord une foule de fonctionnaires amovibles à la volonté de ministres qui compaperçoit d'abord une foule de fonctionnaires amovibles à la volonté de ministres qui comptent la conscience pour rien, et ne proscrivent que l'honneur; voyant la septennalité adoptée, et connaissant le système de séduction du ministère, M. Jankovics fut frappé de cette idée que, dans l'espace de sept années, la Chambre ne serait plus qu'une réunion de fonctionnaires salariés, amovibles, dépendants, et qu'ainsì, tout étant déplacé, le gouvernement représentatif ne serait plus qu'une illusion, puisque la Chambre, qui, dans ce système, doit représenter l'opinion publique, ne réprésenterait plus que les volontés ministérielles, et que ses membres, au lieu d'être les contrôleurs de l'administration et les réformateurs des abus, ne seraient plus que des serviteurs soumis ou des postulants intéresés. Il voulut donc établir une barrière à la corruption, et il crut qu'une Chambre qui, en admettant la septennalité, venait de sanctionner un acte si favorable à la sécurité ministérielle, pouvait demander quelque chose dans l'intérêt de ses commettants

et de sa propre indépendance. En conséquence, il proposa qu'à l'avenir un membre de la Chambre élective qui accepterait une place du pouvoir cesserait de faire partie de la Chambre et devrait courir la chance d'une réélection. La proposition de M. Jankovics était loin d'offrir toutes les garanties de la constitution anglaise; mais elle était honorable pour la Chambre, sans être inquiétante pour le pouvoir, pour un pouvoir loyal marchant dans la direction de la Charte et dans la ligne constitution nelle; mais pour un pouvoir corrupteur, la proposition devenait génante. Quand des ministres attaquent ouvertement et violent tous les jours l'acte fondamental, quand ils le détruisent article par article; quand, pour faire passer leurs projets, ils sont obligés d'offrir des places au lieu d'arguments, et de s'adresser aux intérêts au lieu de parler à la raison, la proposition devait leur déplaire, puisqu'elle diminuait les moyens de seduction. » M. Jankovics prit part encore à plusieurs discussions, notamment sur divers baux emphytéotiques du ministère de l'Intérieur et du budget de la guerre. Réélu, le 17 novembre 1827, député de Château-Salins, par 83 voix (165 votants, 187 inscrits), contre 80 au baron Louis, il vit son admission contestée, par suite d'une pétition revêtue de quatorze signatures, dans laquelle on attaquait les opérations du bureau et les droits de cinq électeurs. Mais la Chambre, sur le rapport de M. Agier, proclama la bonne foi de l'élu, qu'elle admit à une grande majorité 17 mars 1928. M. Jankovics soutint jusqu'au bout le gouvernement de Charles X; il quitta la vie publique le 23 juin 1830, ayant échous avec 60 voix contre 125 au baron Louis, élu. Président du conseil général de la Meurthe et chevalier de la Légion d'honneur.

JANNOT (François-Ferdinand-Claude-Marie), représentant du peuple en 1849, né à Montpont (Saône-et-Loire) le 10 novembre 1897, était « caissier du bureau des finances » à Louhaus, et connu pour ses opinions démocratiques, lorsqu'il se présenta comme candidat au conseil général de Saône-et-Loire, le 27 août 1848, dans le canton de Montpont, o'i l'échoua avec 348 voix contre 751 à M. Roseget, élu. Aux élections de l'année suivante pour l'Assemblée législative, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de Saône-et-Loire, le 12 et dernier, par 72,190 voix (109,200 votants, 152,141 inscrits. M. Jannot prit place à la Montagne, vota avec les républicains les plus avancés, appuya l'interpellation de Ledru-Rollin relativement aux affaires de Rome, et, s'étant associé aux protestations et aux actes de ses collègues, fut compromis dans l'affaire des Arts-et-Métiers (13 juin 1849). La Haute-Cour de Versailles le condamna par contumace à la peine de la déportation.

JANNY (Noet-Claude), député en 1789, ne à Brienne (Aube) le 21 décembre 1733, morten 1810, était avocat dans sa ville natale. Le 28 mars 1789, il fut élu par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, avec 539 suffrages, député du tiers aux Litats-Généraux. Il s'y fit peu remarquer, à en juger par le silence que garde le Moniteur sur son compte.

JANOD (JEAN-JOSEPH-JOACHIM, CHEVALIEE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1815, né à Clairvaux (Jura) le 22 mars 1761, mort à Paris le 26 mai 1336, « fils de monsieur Pierre Janod, bourgeois d'Arinthod, demeurant à Clairvaux, et de de-